

Carnet Centre-ville
Zones piétonnes & terrasses



AUAP - Août 2021

Sommaire

Objectifs généraux	5
Plan global piéto.....	6
Zones piétonnes	
Zone MACU/Gresset	7
Zone Hôtel de ville.....	8
Zone Gambetta	9
Zone rue des 3 Cailloux	10
Zone Goblet	11
Zone Noyon	12
Zone Perret/Gare	13

Objectifs généraux



**Participer
à la valorisation
du patrimoine**



**Partager
l'espace public**

**Les 3
points-clés
pour mieux
vivre
ensemble**



**Promouvoir l'attractivité
de vos établissements**

Les fondamentaux

Retrouver la poésie de Roig par :

- l'alignement des lampadaires
- les perspectives des rues Vergeaux/République/
des Sergents et la Cathédrale

**Privilégier les cheminements fluides et le mobilier
urbain** (accroche-vélos, bancs, poubelles, etc.)

Harmoniser les terrasses



Zone MACU/Gresset

Principe d'implantation des terrasses :

- accolées aux façades
- terrasses en déportées à partir du 10 rue Gresset

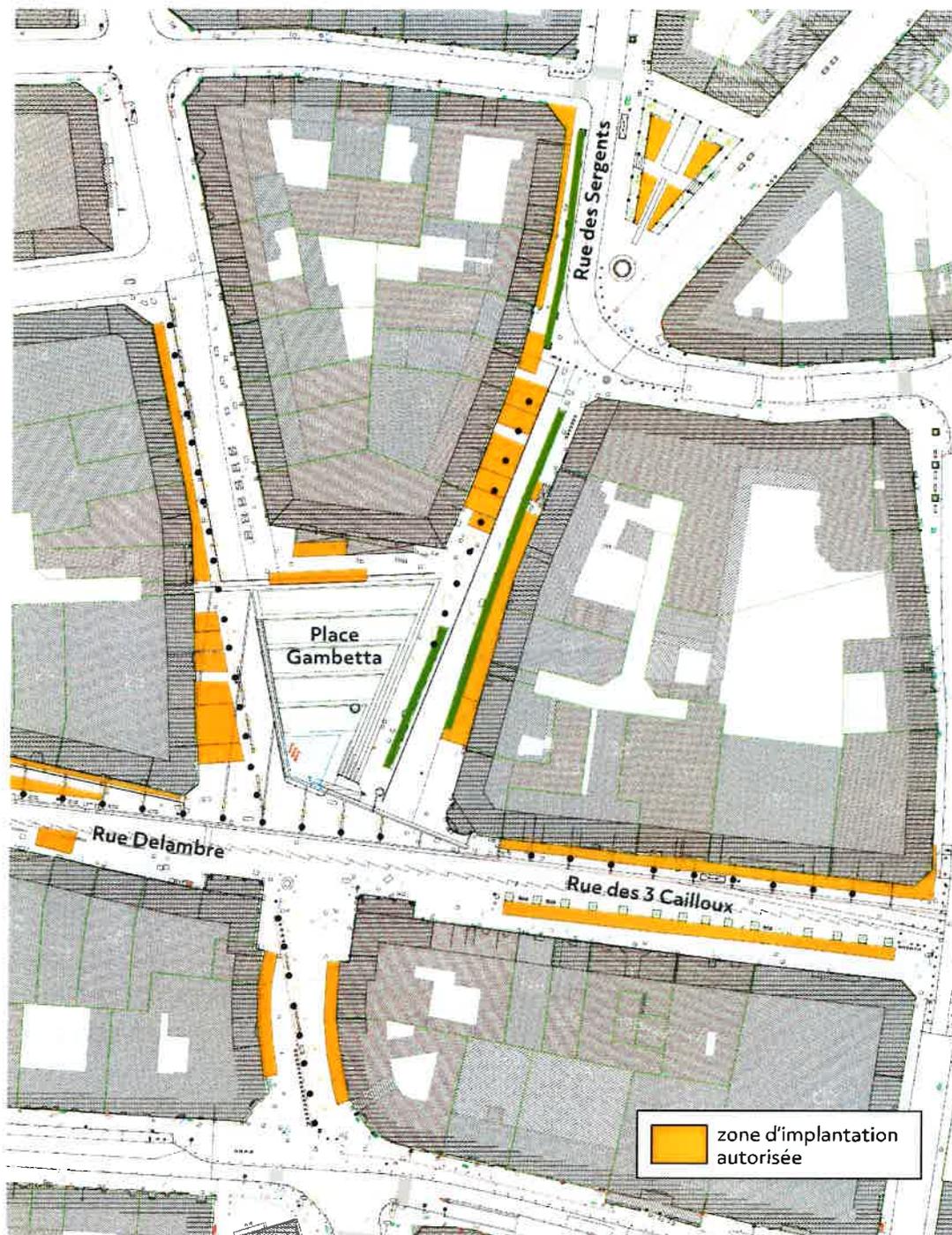
Mobiliers des terrasses :

- parasols de teinte sombre (noir à gris antracite)



- coupes-vents uniquement transparents autorisés perpendiculaires aux façades





Zone Gambetta

Principe d'implantation des terrasses :

- accolées aux façades
- en déportées des façades

Mobiliers des terrasses :

- parasols de teinte rouge autour de la place Gambetta, rue des Sergents et rue de la République



- parasols de teinte sombre rue Delambre et rue des 3 Cailloux (noir à gris anthracite)



- coupes-vents uniquement transparents autorisés perpendiculaires aux façades place Gambetta
- coupes-vents interdits rue Delambre et rue des 3 Cailloux

Zone Goblet

Principe d'implantation des terrasses :

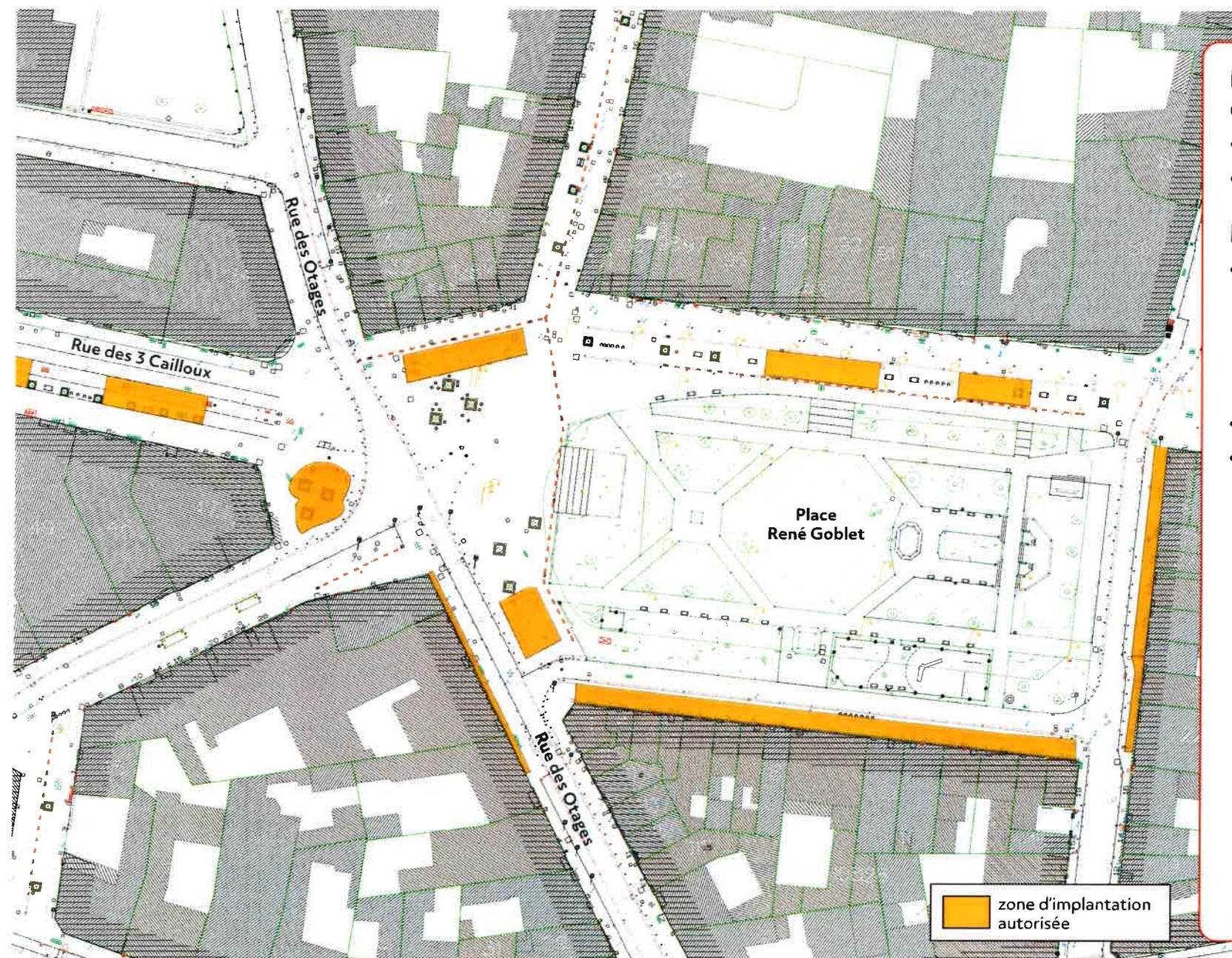
- accolées aux façades
- en déportées des façades

Mobiliers des terrasses :

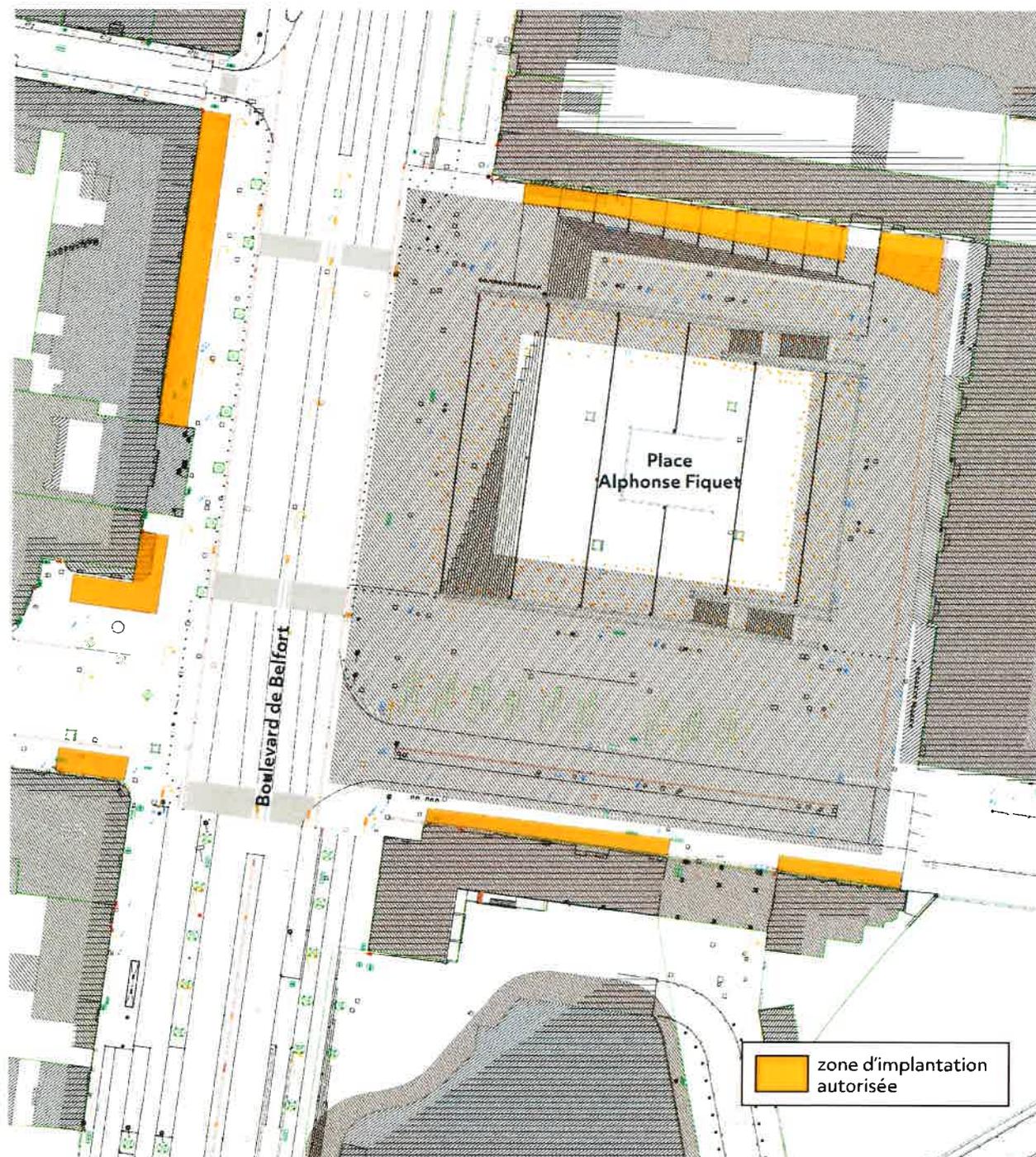
- parasols de teinte sombre (noir à gris antracite)



- coupes-vents interdits
- jardinières autorisées selon préconisations



Zone Perret/Gare



Principe d'implantation des terrasses :

- accolées aux façades

Mobiliers des terrasses :

- parasols interdits place Alphonse Fiquet ; autorisés en entrée rue de Noyon et retournement boulevard de Belfort jusqu'à la tour Perret de teinte rouge :



- parasols autorisés au pied de la tour Perret le long du boulevard de Belfort de teinte sombre :



- chaises de teintes bleues obligatoires place Alphonse Fiquet :



- coupes-vents uniquement transparent autorisés perpendiculaire aux façades
- jardinières autorisées selon préconisations